

-----  
DIRECTION GENERALE DES DOUANES  
ET DROITS INDIRECTS

-----  
DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES  
DOUANES ET DROITS INDIRECTS  
DU KOUILOU ET DE POINTE- NOIRE  
-----

## Compte rendu de la journée des partenaires du 27 août 2010

La journée des partenaires du vendredi 27 août 2010 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Interdépartementale des Douanes et Droits Indirects du Kouilou et de Pointe – Noire, sous la présidence de Madame la Directrice Interdépartementale.

Les principales questions abordées au cours de cette réunion ont été les suivantes :

- **L'assainissement de la profession de commissionnaire en douane**

Madame la Directrice Interdépartementale a exhorté les commissionnaires en douane à respecter la déontologie régissant leur profession.

Elle a rappelé que la Direction Générale des Douanes attend les dossiers des requérants pour solliciter la tenue de la session de la CEMAC.

Les détenteurs d'autorisations provisoires et de décisions du Comité Consultatif National en cours de validité doivent saisir la Direction Générale des Douanes par l'intermédiaire de leurs syndicats.

- **L'abandon de Bons à Enlever (BAE) et de quittances de paiement**

Revenant sur l'information donnée par le Chef du SEPI au cours de la réunion précédente, relative à l'abandon de BAE et de quittances de paiement, Madame la Directrice a instruit le Chef du SED à mener une enquête afin de connaître les raisons d'un tel comportement.

- **L'affluence injustifiée des usagers dans les bureaux en fin de journée**

Madame la Directrice a mis en garde les usagers qui provoquent une affluence injustifiée dans les bureaux de douane en fin de journée. Elle a souligné que cette façon d'agir crée de mauvaises conditions de travail pour les Inspecteurs.

- **Les contrôles effectués par le Service des douanes**

Suite aux plaintes récurrentes des usagers sur les contrôles menés par le Service des douanes, Madame la Directrice a rappelé que la Douane comporte plusieurs hiérarchies de contrôle. Les contrôles sont donc normaux et légaux. Ils ne doivent pas être une

source de tourments, ni perçus comme un harcèlement de la part du Service des douanes.

Elle a demandé aux sociétés de s'organiser pour l'archivage des dossiers, afin d'être prêtes en cas de contrôle.

- **Les états des impayés**

Madame la Directrice a informé les partenaires qu'il a été relevé dans les écritures comptables de la Recette Principale des Douanes, des impayés sur des déclarations liquidées.

Elle a demandé aux partenaires de procéder au contrôle documentaire et de se rapprocher de la Recette Principale et du SEPI pour présenter les justificatifs, afin de permettre à ces deux services de régulariser leurs écritures.

- **La rupture récurrente du stock de consommables informatiques**

Monsieur MBOUNGOU Joseph de PANALPINA a voulu savoir si lors de sa visite de travail à Pointe-Noire, Monsieur le Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille Public a évoqué le problème de la rupture récurrente du stock de consommables informatiques.

Madame la Directrice a fait savoir que Monsieur le Ministre est informé de la situation. Elle a rappelé qu'une réorganisation en profondeur de la gestion de l'informatique est en cours au niveau du Ministère de tutelle.

- **Les difficultés d'apurement des IM9 suite à une panne informatique au niveau du Bureau Principal Extérieur**

Répondant à cette préoccupation de Monsieur MBOUNGOU de PANALPINA, Madame la Directrice a rappelé au Chef du SEPI qu'un informaticien doit être affecté à demeure ou être présent au Bureau Principal Extérieur en cas de problème concernant le système informatique.

Madame la Directrice a fait observer que les dysfonctionnements du système informatique au niveau du Bureau Principal Extérieur sont bien connus. Les usagers doivent saisir en cas de besoin le Chef du SEPI.

- **Les habilitations informatiques pour la consultation et l'édition des listings**

Répondant à cette autre préoccupation de Monsieur MBOUNGOU de PANALPINA, dont le Chef du SEPI a pris acte, Madame la Directrice a précisé qu'il fallait attendre la tenue de la Commission informatique.

Elle a rappelé aux partenaires l'existence d'un numéro vert auxquels ils peuvent joindre le Chef du Service informatique en cas de besoin.

- **L'exigence par les Inspecteurs de la Cellule scanner des certificats d'origine**

Monsieur KIMBEMBE Daniel de SOCOTRANS a déploré l'exigence par les inspecteurs de la Cellule scanner des certificats d'origine pour les marchandises en provenance des pays autres que ceux de l'Union Européenne. Il a fait remarquer que les marchandises en provenance des pays membres de l'Union Européenne (UE) sont toujours accompagnées

de certificats d'origine ou de déclarations d'exportation. Ce qui n'est pas le cas pour celles provenant des pays tiers.

Madame la Directrice a demandé à l'intéressé de faire connaître sa préoccupation par écrit, afin de permettre à l'administration de réfléchir à la question.

Elle a en plus demandé à celui-ci de recourir à l'arbitrage du Chef de la Cellule scanner en cas de malentendu.

- **La difficulté d'effectuer la contre-écriture sur la position tarifaire des véhicules Toyota Hilux double cabine**

Répondant à la préoccupation évoquée par Monsieur KITOTO Daniel de SDV, le Colonel GOYO Ange a précisé que cette difficulté peut être liée soit à la perturbation de la connexion informatique, soit au verrou inséré dans le système par COTECNA.

Madame la Directrice a demandé à l'intéressé de se rapprocher des techniciens du SEPI et de ceux de COTECNA. Elle a rappelé que la primauté revient à la position tarifaire retenue par le Service des douanes.

- **Les dysfonctionnements des associations professionnelles des transitaires et commissionnaires en douane**

Monsieur TAKAM René de la société BETTY EXPORT a déploré le manque d'attention et de dynamisme des associations professionnelles des transitaires et commissionnaires en douane au moment où certains sociétés affiliées ou membres sont en péril, suite à la publication de la Circulaire N°055/MFBPP/CAB du 23 juin 2010, relative à la suspension des sociétés non détentrices de l'agrément CEMAC.

Monsieur TAKAM a fait remarquer que face au manque de feed-back suite au dépôt de dossiers, les commissionnaires en douane se sont désolidarisés, préférant suivre leur situation de façon individuelle.

Madame la Directrice a invité les transitaires et les commissionnaires en douane à mieux s'organiser. Elle a rappelé que l'adhésion à un syndicat professionnel constitue l'une des conditions de l'exercice de la profession de transitaire ou de commissionnaire en douane.

Commencée à 8h15, la réunion a pris fin à 9h15.

**La Directrice Interdépartementale des Douanes  
et Droits Indirects,**

**Madame LOEMBA Florence**